

NOTE D'INFORMATION N° CNG/DGD/2024/50 du 22 mars 2024 relative au recensement et à la publication des postes ouverts aux élèves directeurs des soins

La directrice générale du Centre national de gestion

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé (ARS)

Référence	Numéro interne : 2024/50
Date de signature	22/03/2024
Emetteur	Centre national de gestion (CNG) Département de gestion des directeurs (DGD)
Objet	Recensement et publication des postes ouverts aux élèves directeurs des soins
Contact utile	Bureau de gestion des directeurs d'hôpital et des directeurs de soins Sébastien RUIZ Tél. : 01 77 35 62 15 Mél. : cng-mobilite-dirsoins@sante.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	2 pages + 2 annexes (2 pages) Annexe 1 – Calendrier relatif au recensement et à la publication des postes Annexe 2 – Modèle de fiche de poste
Résumé	Le Centre national de gestion procède au recensement des emplois vacants et au processus d'affectation des directeurs des soins.
Mention Outre-mer	Le texte s'applique en l'état dans l'ensemble des Outre-mer.
Mots-clés	Élèves directeurs des soins ; EHESP ; recensement ; publication ; emplois ; postes vacants ; liste d'aptitude ; titularisation ; affectation.
Classement thématique	Établissements de santé - Personnel
Textes de référence	- Code général de la fonction publique ; - Décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière.
Rediffusion locale	Merci d'assurer une diffusion auprès des établissements publics de santé de votre territoire.
Inscrite pour information à l'ordre du jour du CNP du 5 avril 2024 – N° 35	
Publiée au BO	Non

Conformément à l'article 16 du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière, la liste des emplois offerts **aux élèves-directeurs des soins** est fixée par la directrice générale du Centre national de gestion et publiée au Journal officiel, cette liste devant comprendre un nombre de postes supérieur à celui des élèves directeurs des soins.

Afin de permettre à chaque élève directeur des soins de disposer d'un temps suffisant pour rechercher un établissement d'affectation, et aux chefs d'établissement de recevoir les candidats, il convient d'ores et déjà de procéder au recensement des postes correspondants.

Il est en effet indispensable que les élèves directeurs des soins puissent opter de façon éclairée, au cours du **second semestre** pour les modules de formation correspondant au profil de poste sur lequel ils se positionnent. Afin d'accompagner les élèves directeurs des soins dans cette démarche, l'Ecole des hautes études en santé publique adapte leur emploi du temps entre la fin du mois de juin et le début du mois de septembre.

Une fois la liste des postes arrêtée, celle-ci fera l'objet d'une publication au Journal officiel prévu le **27 juin 2024**. La procédure de recrutement débute à compter de cette publication.

À l'issue de la formation, la directrice générale du Centre national de gestion procède à la titularisation dans le corps des élèves directeurs des soins et à leur affectation à compter du 1^{er} janvier 2025 sur un des emplois offerts, d'une part, sur proposition des directeurs d'établissements concernés, et, d'autre part, compte-tenu des choix exprimés par les élèves directeurs des soins, et ce sous réserve de la validation de leur formation par le jury qui se réunira en décembre 2024.

En application de l'article 16 du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière, les élèves directeurs des soins qui ont satisfait aux épreuves de fin de formation sont inscrits, par ordre alphabétique, sur une liste d'aptitude.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir adresser votre demande d'ouverture de poste **au plus tard le 7 juin 2024**.

Vos propositions, accompagnées de la fiche de poste correspondante (précisant la cotation de l'emploi dans le cadre de la prime de fonctions et de résultats), sont à transmettre à l'adresse suivante : cng-mobilite-dirsoins@sante.gouv.fr.

Le Centre national de gestion reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Je vous serais obligée de bien vouloir diffuser la présente note aux établissements de votre ressort.

La directrice générale
du Centre national de gestion,

Signé

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

**Calendrier relatif au recensement et à la publication des postes
à destination des élèves-directeurs et élèves-directrices des soins (EDS)**

CALENDRIER EDS PROMOTION 2024 <i>*Titularisation au 1^{er} janvier 2025</i>	
Retour des fiches de poste	Au plus tard le 7 juin 2024
Diffusion de la liste des postes aux élèves-directeurs	26 juin 2024
Publication de la liste des postes au Journal officiel	27 juin 2024
Recensement des candidatures	Jusqu'au 18 juillet 2024
Retour du choix des chefs d'établissement	Au plus tard le 6 août 2024
Jury de fin de formation EHESP	Décembre 2024
Inscription sur la liste d'aptitude (nomination, titularisation, prise de poste) sous réserve de la validation par le jury de fin de formation E.H.E.S.P	1^{er} janvier 2025

FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR DES SOINS

Fonctions (profil proposé pour la promotion sortante des EDS au 1^{er} janvier 2025)

Cotation de la part fonctions de la PFR :

Direction :

Adresse :

Personne à contacter :

Présentation générale et synthétique de l'établissement

Présentation générale des établissements :

Identification du poste

Position dans l'organigramme de direction :

- **Liaisons hiérarchiques**

- **Liaisons fonctionnelles**

Missions générales, permanentes et spécifiques :

Activités principales et principaux projets à mener dans le périmètre du poste :

Profil souhaité du candidat

Compétences professionnelles requises / prévues :

SAVOIR FAIRE

CONNAISSANCES ASSOCIÉES

SAVOIR ÊTRE

Autres informations

Contraintes et avantages liés au poste :